

L'intervention féministe intersectionnelle en maison d'hébergement pour femmes – Une approche axée sur l'inclusion et le savoir-être

**CATHERINE FLYNN, MYLÈNE BIGAOUETTE,
ISABELLE-ANNE LAVOIE, MÉLISSA CRIBB, CÉLINE CYR,
MARILYNE GILBERT**

Catherine Flynn est professeure à l'unité d'enseignement en travail social au département des sciences humaines et sociales à l'université du Québec à Chicoutimi (Québec, Canada)

Contact : *catherine_flynn@uqac.ca*

Mylène Bigaouette est coordonnatrice, liaison aux membres et formation, de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF)

Isabelle-Anne Lavoie est coordonnatrice organisme cumulus et candidate à la maîtrise en travail social, concentration études féministes, Université du Québec à Montréal (Québec, Canada)

Mélissa Cribb est chercheure-étudiante à l'école de travail social et de criminologie de l'université Laval (Québec, Canada)

Céline Cyr est professionnelle de recherche à l'université TÉLUQ et intervenante et formatrice à Prise 2 – Ressource alternative en santé mentale

Marilyne Gilbert est chercheure-étudiante à l'unité d'enseignement en travail social au département des sciences humaines et sociales (Université du Québec à Chicoutimi (Québec, Canada))

Résumé : Cet article présente une démarche réflexive s'étant déployée au sein de la fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF) du Québec (Canada) visant à favoriser l'inclusion de femmes discriminées. Il fait un retour sur les différents contenus abordés dans le cadre d'une formation de 2 jours, sur l'intervention féministe intersectionnelle (IFI) soit : 1) l'intervention féministe comme approche critique du modèle biomédical, 2) l'intersectionnalité en tant que concept permettant de saisir les discriminations vécues par les femmes, 3) le positionnement (à titre de privilégiées ou d'opprimées) des intervenantes à l'intérieur de différents systèmes d'oppression, 4) le *continuum* des violences faites aux femmes, 5) les maisons en tant que lieu où les femmes peuvent se sentir contrôlées ou discriminées et 6) la dimension sociopolitique de l'intervention féministe. Cet article se termine sur quelques faits saillants de l'évaluation externe de cette démarche.

Mots-clés : Intervention féministe, violences faites aux femmes, intersectionnalité, discriminations, maison d'hébergement

Introduction

Depuis de nombreuses années, la fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF)¹ du Québec (Canada) mène des réflexions dans l'objectif de favoriser l'inclusion de différents groupes de femmes discriminées au sein de leurs services. Ainsi, conscientes des différents angles morts de leurs pratiques, les membres de la FMHF ont choisi d'adopter une posture, pratique, théorique et politique féministe intersectionnelle lors d'un congrès d'orientation² tenu en 2011. C'est dans ce contexte que la FMHF a entamé ses efforts pour comprendre le fonctionnement et l'interaction des systèmes d'oppression qui façonnent le vécu des femmes (le patriarcat, l'hétérosexisme et le cisgenrisme, le capitalisme/classisme, l'âgisme, le

¹ Dans une perspective féministe de lutte contre les violences faites aux femmes, la Fédération regroupe, soutient et représente des maisons d'hébergement dans un but de promotion et de défense des droits des femmes violentées et de leurs enfants vivant de multiples problématiques sociales.

² Le congrès d'orientation tenu en novembre 2011 était le second de l'histoire de la FMHF. Celui-ci a permis de préciser la mission de fédération, de confirmer l'adhésion des membres à l'intervention féministe, d'opter pour un mode de gestion participative et de revoir les rôles et mandats des différentes instances décisionnelles de l'organisation.

capacitisme, le racisme et le colonialisme) et la façon dont ceux-ci influencent le fonctionnement des institutions, incluant leurs propres maisons.

Une première étude menée entre 2014 et 2017 (Corbeil, Harper, Marchand, FMHF et Le Greslay, 2018) a permis de montrer que les maisons membres de la FMHF mobilisaient déjà quelques analyses et pratiques féministes intersectionnelles auprès des femmes violentées. Cependant, il en est ressorti que l'intervention féministe intersectionnelle (IFI) demeurait encore floue et méritait d'être davantage opérationnalisée afin de favoriser la mobilisation autour d'un discours commun, permettant ainsi une meilleure traduction au quotidien dans les pratiques auprès des femmes. Dès lors, il est apparu incontournable de mettre à jour les outils d'intervention utilisés en maison d'hébergement afin de faire ressortir les intersections des systèmes d'oppression et l'impact de ceux-ci sur l'expérience des femmes. Cela impliquait également de mettre en place des mécanismes pour s'assurer que toutes les membres des équipes de l'ensemble des maisons aient la possibilité de participer à ce vaste chantier de réflexion et de transformation des pratiques. Finalement, au-delà du réseau des maisons, il semblait pertinent d'explorer de potentielles collaborations, dans l'ensemble des régions, avec des organisations accompagnant les femmes violentées afin de mieux répondre à leurs besoins.

C'est donc dans ce contexte qu'une vaste démarche réflexive s'est déployée entre 2015 et 2018 au sein de la FMHF afin de renouveler les pratiques des maisons membres et favoriser l'inclusion de femmes discriminées. Cette démarche a été menée par un comité de travail formé d'intervenantes, de coordonnatrices et de directrices de maisons membres de la FMHF, d'une représentante de la permanence de cette organisation, et de trois partenaires concernées par l'accompagnement des femmes utilisatrices de substances psychoactives (SPA), de femmes présentant des enjeux de santé mentale et de femmes en situation d'itinérance. La composition de ce comité a été choisie de manière à transformer le regard des intervenantes sur le vécu de femmes souvent discriminées dans les institutions, et dont le contexte de milieu de vie, propre aux maisons d'hébergement, complexifie l'inclusion. En s'inspirant de l'action et des pratiques des mouvements sociaux féministes et intersectionnels, le comité a pu traduire celles-ci de manière plus formelle en principes d'intervention. Dans la même perspective, le comité a priorisé une démarche d'accompagnement des intervenantes privilégiant le savoir-être pour permettre de transformer

leur regard sur le vécu des femmes, en repositionnant ce dernier sur le *continuum* des violences. Concrètement, une formation de deux jours a été offerte à 295 intervenantes réparties dans 36 maisons provenant de 10 régions de la province de Québec.

Cet article présente les principales réflexions proposées aux intervenantes dans le cadre de ces activités de formation, de manière à éviter la discrimination des femmes au sein de leurs ressources. Dans un premier temps, il propose une brève recension des écrits sur les défis auxquels les femmes violentées font face dans les maisons d'hébergement, plus spécifiquement, en contexte de milieu de vie. Ensuite, il revient sur les différentes pistes de réflexion proposées aux intervenantes de manière à solidifier leur alliance et la solidarité avec les femmes hébergées, de même que sur les façons de transformer les pratiques des maisons, afin que les femmes qui y sont hébergées ne s'y sentent pas discriminées et disposent de plus de pouvoir. Cette démarche réflexive ayant fait l'objet d'une évaluation externe (Olivier-d'Avignon, Cribb et Gélinau, 2019), cet article se conclut avec le point de vue des intervenantes sur les effets réels de cette démarche sur l'inclusion des femmes discriminée et les défis qui persistent.

1. L'inclusion des femmes en maison d'hébergement – principaux écueils

Depuis la création des maisons d'hébergement au Québec, le contexte d'intervention et les pratiques en elles-mêmes ont, évidemment, beaucoup changé. Certaines autrices soulignent que le profil des femmes qui sont hébergées s'est, lui aussi modifié, par exemple en regard de la présence plus importante aujourd'hui de femmes vivant des difficultés multiples³ (Chayer et Smith, 2012 ; Côté, 2018 ; Macy, Renz et Pelino, 2013). Ces enjeux sont souvent appréhendés comme un défi supplémentaire pour les intervenantes qui sont déjà débordées et celles-ci perçoivent régulièrement ces difficultés comme étant un obstacle à la reprise de pouvoir des femmes et par conséquent, au processus d'intervention (Chayer et Smith, 2012). D'ailleurs, le contexte de milieu de vie ainsi que les enjeux de sécurité auront soutenu l'élaboration de nombreux règlements dans les ressources d'hébergement pour femmes (Macy *et al.*, 2013 ; Martin,

³ Toxicomanie, itinérance, agressivité, dépendance aux jeux de hasard et d'argent, diagnostics psychiatriques, etc. (Prud'homme, 2010).

Moracco, Chang et Council, 2008). Ainsi, certaines femmes pourraient se voir refuser l'accès à l'hébergement ou interrompre un séjour déjà amorcé (Martin *et al.*, 2008). L'exclusion de certaines femmes des maisons d'hébergement n'est pas sans conséquence, considérant que plusieurs d'entre elles n'ont pas d'autres endroits sécuritaires où aller. Par ailleurs, des autrices québécoises ont justement questionné les interventions plus directives (Prud'homme, 2011) ainsi que ces règlements qui posent parfois des incohérences avec les principes de l'intervention féministe, comme le respect du rythme et de l'autonomie des femmes (Côté, 2018 ; Marchand et Corbeil, 2010).

2. L'intervention féministe intersectionnelle – Une approche axée sur le savoir-être et l'inclusion

2.1 Repositionner l'intervention féministe comme une approche critique du modèle biomédical

L'intervention féministe s'est imposée au Québec dans les années 1970 en tant que pratique alternative à la psychiatisation et la médicalisation des problématiques vécues par les femmes (Coté, 2016, Corbeil, Pâquet-Deehy, Lazure et Legault, 1983 ; Walker, 2002). Elle reposait principalement sur le modèle de la *Radical Feminist Therapy*, développée aux États-Unis, dénonçant la psychiatrie et plus largement la médecine, en tant qu'institution patriarcale reproduisant le pouvoir et le contrôle envers les femmes (Chesler, 2005). Malgré ses racines critiquant le modèle biomédical, force a été de constater que la professionnalisation et l'individualisation des problèmes sociaux ont largement transformé les pratiques en maison d'hébergement (Flynn *et al.*, 2018 ; Coté, 2016). Ce constat, corroboré lors des formations en voyant des participantes recourir au langage médical pour expliquer les difficultés vécues par les femmes hébergées, a appuyé l'ajout d'un retour sur les origines de l'intervention féministe, et ce, même s'il n'était pas initialement prévu de le faire. En effet, sachant que certains diagnostics psychiatriques peuvent représenter des stigmates entraînant la discrimination des femmes dans le cadre de leurs démarches de demande d'aide, cette piquûre de rappel s'est avérée nécessaire afin que les maisons d'hébergement puissent mieux accompagner les femmes qui refusent, négocient ou résistent à des diagnostics de santé mentale, ou ne se limitent pas à ceux-ci dans leur façon d'appréhender les besoins des femmes.

2.2 Définir l'intersectionnalité et son importance pour déconstruire les inégalités sociales

D'entrée de jeu, lors de l'introduction aux journées de formation, des questions ont émergé, de la part des participantes, sur la distinction entre l'intervention féministe et l'intervention féministe intersectionnelle (IFI). Qu'est-ce que l'intersectionnalité soulève de plus ? Est-elle en rupture avec l'intervention féministe, telle que les intervenantes l'ont toujours connue, ou en représente-t-elle la continuité ? Ces questions ont été l'occasion de clarifier que l'IFI vient réaffirmer les principes d'intervention féministe⁴ tout en accentuant l'importance de la portée politique des pratiques et de l'alliance avec les femmes hébergées. En plus de dénoncer et de lutter contre la subordination des femmes produite par le système patriarcal, l'intersectionnalité vise également à lutter et comprendre comment celui-ci interagit avec d'autres systèmes d'oppression pour produire une expérience complexe de la domination (Bilge, 2010).

D'ailleurs, inspiré par les travaux de Patricia Hill Collins (2002), d'Ange-Marie Hancock (2007), de Nira Yuval-Davis (2006) et de Sirma Bilge (2009), il a été retenu de voir l'IFI comme une pratique qui doit tenir compte : 1) du positionnement complexe des femmes à l'intérieur des différents systèmes d'oppression, 2) des différents niveaux d'analyses (interpersonnel, institutionnel et représentationnel) du *continuum* des violences faites aux femmes dont les états de santé mentale, l'itinérance et l'utilisation de SPA sont la conséquence et 3) de l'union des savoirs militants, expérientiels, pratiques et académique incontournable pour en faire une pratique sociale orientée vers la justice sociale, tel qu'illustré au tableau 1. Ce dernier élément vient entre autres appuyer la nécessité de déconstruire les rapports de pouvoir entre les femmes et les intervenantes, en maison d'hébergement, et travailler le savoir-être de ces dernières. Il s'agit donc de renforcer l'alliance et la solidarité entre toutes les actrices de la maison d'hébergement (directrice, coordonnatrice, intervenantes, personnel de soutien, femmes) afin de favoriser une meilleure distribution du pouvoir et éviter de discriminer ou exclure des femmes. Ces réflexions ne se sont pas déroulées sans écueils, dans la mesure où elles menaient vers une déconstruction de l'identité professionnelle des intervenantes au profit

⁴ Le fait de considérer les femmes comme expertes de leur expérience, de respecter leur rythme, de favoriser la réappropriation de leur pouvoir d'agir individuel et collectif de même que la collectivisation des vécus (Corbeil et Marchand, 2010) a souvent été abordés avec les intervenantes.

d'un retour à des pratiques féministes dites « par et pour ». Les travailleuses ont souvent abordé leur sentiment de compétence dans leurs pratiques plus formelles et encadrées avec des femmes. Cela dit, l'objectif d'une meilleure distribution du pouvoir amène les intervenantes à réfléchir à leur *disempowerment* afin de créer des conditions où peuvent émerger des pratiques moins directives. Les femmes peuvent ainsi définir elles-mêmes leurs objectifs et se mettre en action selon leur propre rythme, sans qu'il ne leur soit imposé.

TABLEAU 1

LES DIFFÉRENTES INTERSECTIONS MOBILISÉES DANS L'IFI EN MAISON D'HÉBERGEMENT

INTERSECTIONS	SIGNIFICATION
INTERSECTION DES SAVOIRS (ALLIANCE)	Se réfère à l'alliance et au rapport égalitaire entre les femmes et les intervenantes où les savoirs expérientiels, pratiques, militants et académiques sont mobilisés dans l'accompagnement.
INTERSECTION DES SYSTÈMES D'OPPRESSION (POSITIONNEMENT DES FEMMES)	Se réfère au positionnement des femmes, comme opprimées ou privilégiées, dans les différents systèmes d'oppression soit le patriarcat, l'hétérosexisme et le cisgenrisme, le capitalisme/classisme, l'âgisme, le capacitisme, le racisme et le colonialisme.
INTERSECTION DES NIVEAUX D'ANALYSE (CONTINUUM DES VIOLENCES)	Se réfère au continuum des violences faites aux femmes qui présente les représentations sociales comme étant le résultat des systèmes d'oppression, qui viennent à leur tour produire les violences institutionnelles (à travers les politiques, les programmes sociaux, et les pratiques) et les violences interpersonnelles. Ces violences interpersonnelles et institutionnelles viennent à leur tour renforcer les représentations sociales et les systèmes d'oppression.

Enfin, pour les intervenantes, l'intersectionnalité apparaissait comme un concept théorique difficilement accessible et peu vulgarisé, qu'on tentait de redescendre concrètement dans les pratiques. Cette préoccupation illustre d'ailleurs la façon dont le concept a été repris dans la littérature francophone, dans un contexte où l'on dénonce son blanchiment d'une part, à la suite de son éloignement de la théorie critique antiraciste (Bilge, 2015), et par sa théorisation éloignée de la

pratique auprès des femmes discriminées et des mouvements sociaux (Flynn *et al.*, 2017), d'autre part. La clarification du concept de l'intersectionnalité et permis de remonter à ses bases militantes (Combahee River Collective, 1977) et émancipatoires (bell hooks, 1985).

2.3 Soi-même en tant qu'intervenante : Réfléchir à son positionnement social

Une des étapes phares des deux journées de formation consiste à faire réfléchir les participantes sur leur positionnement social, à l'aide d'un exercice inspiré de la marche des privilèges (Chalvin *et al.*, 2011). Il s'agit d'amener les intervenantes à faire réfléchir dans un premier temps à la distance ou la proximité que leur propre positionnement leur confère face aux femmes qu'elles accompagnent en maison d'hébergement. Dans un deuxième temps, cette activité leur permet de faire une prise de conscience sur la façon dont ce positionnement influence le regard qu'elles posent sur le monde, et dans le cas qui nous intéresse, sur l'expérience des femmes qu'elles accompagnent. D'ailleurs, la *feminist standpoint theory* atteste que différents aspects de la réalité sociale touchant les groupes opprimés échappent aux membres du groupe dominant (Haraway, 1988).

Dans le contexte de cette démarche réflexive, cette activité a tantôt été bouleversante, tantôt conscientisante pour les travailleuses. Ces dernières ont identifié les filtres à travers lesquels elles comprennent l'expérience des femmes de même que les comportements, attitudes et expériences de ces dernières, qu'elles accueillent avec moins de sensibilité. Les intervenantes ont discuté à plusieurs reprises de la façon avec laquelle le vécu de femmes racisées ou de femmes autochtones peut être invisibilisé, ou bien compris à travers un regard colonial. Elles ont aussi, à quelques reprises, partagé que la façon dont elles ont personnellement surmonté des violences influence leurs attentes à l'égard des femmes, de même que le rythme qu'elles leur imposent.

2.4 Repositionner le vécu des femmes sur le continuum des violences perpétrées envers elles

Dans l'objectif de prendre un certain recul sur l'expérience des femmes qu'elles accompagnent en maison d'hébergement, les différents systèmes d'oppression mentionnés plus haut, de même que leurs imbrications, ont été définis et illustrés à l'aide d'exemples. Les intervenantes ont pu voir comment ces systèmes contribuent à

construire des représentations sociales qui viennent orienter le fonctionnement des institutions, les lois, les politiques, les programmes sociaux ainsi que les pratiques (Bourdieu, 1980 ; Yuval-Davis, 2006). Elles ont aussi eu l'occasion d'approfondir la façon dont la représentation de la féminité, l'image de la bonne mère de même que celle de la bonne victime, pressurent les femmes et peuvent influencer le « traitement » subi par celles-ci dans leurs parcours au sein des institutions, contribuant du même coup à la reproduction de la norme sociale sexiste, cisgenre et hétérosexiste (Baril, 2017). S'ajoute à ces oppressions, le regard ethnocentré, posé sur la maternité par exemple, qui reproduit une représentation colonialiste et raciste de celle-ci (Flynn et Brassard, 2012). Les intervenantes ont ainsi été invitées à la réflexivité et ont parfois admis que ces représentations peuvent expliquer leur difficulté à accueillir la colère des femmes, par exemple, ou certains comportements maternels qu'elles considèrent inadéquats.

Elles ont également réfléchi aux différentes violences institutionnelles expérimentées par les femmes qu'elles accompagnent. Les violences institutionnelles sont définies comme étant la façon dont l'État, à travers ses lois, ses politiques ou les différents appareils qui en découlent, peut exclure, marginaliser ou contrôler différents groupes (Foucault, 1975 ; 1984). Dans le champ de l'intervention sociale, les violences institutionnelles peuvent également être produites par les pratiques des établissements et organismes du système de la santé et des services sociaux (Lagraula-Fabre, 2005). Les personnes en position de supériorité, par rapport aux populations vulnérables auprès de qui elles interviennent, peuvent aussi exercer des violences par leur positionnement, et ce, de façon souvent inconsciente (Lagraula-Fabre, 2005). Pensons, par exemple, à la façon dont la représentation sociale de la « bonne mère » peut se reproduire par le biais de la *loi sur la protection de la jeunesse* ainsi que par les pratiques ciblant « les habiletés parentales ». Les participantes à la formation ont reconnu que ces pratiques peuvent contribuer à contrôler certaines femmes ou encore à les disqualifier dans leur rôle de mère lorsqu'elles ne cadrent pas avec la vision normée de la maternité. Il s'agit cependant d'un exemple parmi tant d'autres, alors que les intervenantes ont discuté du fonctionnement du système de justice, de l'immigration, de santé et de services sociaux, etc. Les intervenantes des maisons d'hébergement ont également été amenées à questionner leur propre fonctionnement et leur pratique. Entre autres sur la façon dont elles peuvent reproduire une domination sur les femmes, mais aussi comment elles peuvent

contribuer à l'exclusion de certaines. Par exemple, quelques maisons se sont questionnées sur le peu de femmes autochtones qu'elles accueillent et du fait que celles qui viennent en maison n'y restent que pour une très courte période. Pour plusieurs, les questionnements ont porté sur les fins de séjour qu'elles imposent à des femmes ayant des comportements plus résistants ou qui consomment des drogues. Certaines ont également nommé les attentes élevées qu'elles ont par rapport à la « mise en action » des femmes, alors qu'elles croient que certaines femmes viennent en maison que pour se déposer. Quelques-unes ont aussi remis en question leurs attentes et pratiques à l'égard des mères, qui ne sont pas toujours dans des contextes leur permettant d'exercer ce rôle conformément à nos représentations de la « bonne » mère. Quelques maisons ont aussi réfléchi à la façon dont elles pensent la non-mixité basée sur la féminité et l'expression de genre de manière à inclure, ou pas, les femmes trans. Dans l'ensemble, les participantes ont pu se sensibiliser au fait qu'un séjour en maison d'hébergement peut être vécu par des femmes comme étant une expérience où elles refont face au contrôle social et à l'exclusion. Ce pas de recul s'est avéré nécessaire afin d'informer et de voir dans un spectre plus large l'expérience de femmes identifiées comme étant plus « dérangeantes » dans un contexte de milieu de vie, femmes susceptibles de se voir exclues de la maison et se retrouver dans une situation de grande précarité. Enfin, les violences quotidiennes et les violences interpersonnelles qui servent à banaliser la domination au sein d'une micro-communauté (Scheper-Hugues, 2004) n'ont été que très peu abordées, considérant que celles-ci étaient facilement identifiées par les intervenantes.

Parmi les attitudes et les comportements pouvant entraîner des expériences d'exclusion dans les maisons d'hébergement, la FMHF avait observé les défis auxquels les intervenantes font face au moment d'accompagner des femmes en situation d'itinérance, des femmes utilisatrices de SPA et des femmes présentant différents états de santé mentale. Les intervenantes ont été amenées à comprendre comment les parcours d'itinérance des femmes sont en fait le produit des violences (tant représentationnelles, qu'institutionnelles et qu'interpersonnelles) perpétrées envers elles (Flynn, 2015). Ces réflexions ont été particulièrement pertinentes afin de mieux saisir les besoins de ces femmes et ainsi, accepter le rythme de celles-ci. Mais surtout, elles ont été un lieu pour aborder le rôle déterminant des maisons d'hébergement pour prévenir l'itinérance. Les femmes utilisatrices de SPA ou qui

présentent des états de santé mentale ou qui vivent une situation d'itinérance peuvent être perçues comme étant peu engagées dans leur processus d'intervention. Bien souvent, les priorités de ces femmes, qui se retrouvent souvent à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression, sont plus articulées autour de la survie. Par le fait même, l'inclusion de ces femmes dans les maisons apparaît primordiale.

Aussi, les intervenantes ont été invitées à transformer leur regard sur les états de santé mentale des femmes en les repositionnant aussi comme produit du *continuum* des violences perpétrées envers elles. Par exemple, d'un point de vue émotionnel, en réponse aux violences vécues, les femmes peuvent se sentir tristes, anxieuses, apeurées, dépassées, découragées ou inversement en colère, indignées et combatives. Si les premières peuvent se voir attribuer un diagnostic faisant état de leur détresse émotionnelle, les secondes peuvent voir l'expression de leur colère expliquée par un diagnostic psychiatrique stigmatisant. En ce sens, l'un des exemples souvent nommés par les travailleuses concerne le nombre de femmes hébergées à qui l'on a imposé un diagnostic de trouble de la personnalité limite pour « expliquer » leurs comportements et émotions. Aussi, de nombreuses femmes ont recours à des SPA, prescrites ou non, pour gérer les impacts des violences vécues (Covington, 2008 ; Poole, 2008) pour se protéger (Flynn, 2015) mais aussi pour se permettre un moment de plaisir, dans un contexte de vie parfois difficile (Macy, Rentz et Pellino, 2013).

En amont des diagnostics, différentes auteures s'intéressant à la féminité ont noté que des jeunes femmes peuvent, dès leur adolescence, être étiquetées comme étant des *bad girls* en raison de la colère qu'elles manifestent par différents comportements, allant de l'agression verbale à l'agression physique (Brown, 2011). Leurs comportements, allant à l'encontre des attentes associées à la féminité, attirent l'attention des différents acteurs et actrices qu'elles côtoient et invisibilisent les violences sous-jacentes à leur colère, incluant les maisons d'hébergement. Malgré un regard féministe, il demeure difficile de s'affranchir du modèle biomédical et psychiatrique. Il importe néanmoins de rester critique des diagnostics sexistes qui médicalisent la colère et la révolte des femmes. Par exemple, les deux jours de formations ont été des lieux où les intervenantes ont formulé la réflexion que les femmes dites *borderline*, considérées comme posant des défis dans un contexte de milieu de vie, pouvaient être associées à une nouvelle incarnation des femmes qu'on disait autrefois

« hystériques ». Or, il importait de mettre en lumière avec les intervenantes que les femmes qui portent cette étiquette ont fréquemment des passés marqués par les violences et les abus répétés dès leur jeunesse (Everett et Gallop, 2001).

En définitive, repositionner le vécu des femmes en lien avec le *continuum* des violences aura permis d'ouvrir la discussion et ainsi favoriser de multiples réflexions avec les travailleuses quant aux pratiques, parfois discriminatoires, auprès des femmes, en particulier avec celles qui sont perçues comme « dérangeantes ». L'analyse que sous-tend l'intervention féministe intersectionnelle invite donc les intervenantes à prendre du recul pour mieux comprendre le vécu des femmes et transformer notre regard pour faciliter et resserrer le lien de confiance tout au long de l'accompagnement.

2.5 La maison comme lieu de discrimination : Repenser son fonctionnement pour mieux inclure et donner plus de pouvoir aux femmes

Fortes d'un regard renouvelé sur le parcours des femmes à travers les différentes institutions et les violences qui y sont perpétrées envers elles, les participantes ont entamé un premier travail d'identification de pratiques organisationnelles à transformer de manière à donner plus de pouvoir aux femmes et faciliter leur inclusion. Des pratiques stimulant la participation des femmes aux différentes instances décisionnelles de la maison de même qu'une plus grande flexibilité de la durée de séjours ont été identifiées. De nombreuses équipes ont souligné l'urgence de revoir leur « code de vie » ou leur liste de règlements de manière à offrir un milieu de vie moins contraignant à des femmes qui pour plusieurs, tentent de fuir un contexte conjugal ou familial contrôlant. Des pratiques facilitant l'inclusion de femmes utilisatrices de substances psychoactives comme la gestion autonome de la médication (RRASMQ, AGIDD-SMQ et ÉRASME, 2017) ont également été identifiées comme des pistes de solution.

2.6 Et l'action collective ? Défense collective des droits et éducation populaire

Chercheuses, praticiennes et militantes ont déjà soulevé, dans différents écrits scientifiques, la remise en question de la légitimité et la faible place accordée aux interventions sociopolitiques au sein des ressources communautaires féministes québécoises (Flynn *et al.*, 2018 ; Goulet, 2011 ; Côté, 2018). Celles-ci soutiennent notamment que la

surveillance, la régulation des pratiques et la reddition de compte imposée aux groupes communautaires en contexte de nouvelle gestion publique (NGP) compromettent leur autonomie (Corbeil et Marchand, 2010). Le financement octroyé étant conséquent à ces pratiques de contrôle, la portée conflictuelle et revendicatrice des organismes communautaires autonomes s'en voit du même coup réduite (Saint-Germain *et al.*, 2017). Les intervenantes rencontrées ont d'ailleurs montré l'engagement limité des maisons d'hébergement dans des pratiques d'actions sociales subversives, ce rôle étant le plus souvent assumé par la FMHF. Les maisons membres affichant régulièrement des taux d'occupation supérieurs à 100 % et devant refuser l'hébergement à des femmes, en raison du manque de place, à près de 15 000 reprises par année (2018-2019), les priorités des maisons, en ce contexte de surcharge de travail et de reddition de compte (Maki, 2019) demeurent l'accompagnement des femmes au quotidien.

Tel que mentionné précédemment, cette démarche a fait l'objet d'un processus d'évaluation externe, entre-autres réalisée par l'entremise d'un questionnaire distribué aux intervenantes avant les deux jours de formation, immédiatement après celle-ci et sept mois après (T1, T2, T3). Ces questionnaires auto-administrés comportaient à la fois des questions quantitatives et qualitatives permettant de constater l'effet de cette démarche dans les maisons et d'identifier les défis qui persistent.

L'évaluation souligne que cette démarche réflexive a permis aux intervenantes des maisons d'hébergement de développer leur savoir-être, leurs savoirs et leur savoir-faire en lien avec l'IFI. Celles-ci estiment que ces acquis s'actualisent par une diminution de leurs préjugés envers les femmes et par plus d'écoute, d'ouverture, et d'empathie. Elles croient également qu'elles arrivent à réactiver la réflexivité stimulée dans le cadre des deux jours de formations dans leur quotidien. De plus, elles soulignent que cette démarche leur a permis de repositionner les femmes aux centres de leurs interventions, en priorisant leurs besoins et en respectant leur rythme. Finalement, elles expliquent comment elles partagent avec les femmes leur analyse de leur situation, en la mettant en lien avec les systèmes d'oppression et le *continuum* des violences, de manière à favoriser leur reprise de pouvoir, comme l'illustrent les propos de cette répondante questionnée sept mois après la formation.

« Je tente d'amener les femmes/enfants à faire aussi des liens sur les impacts de la violence, des systèmes d'oppression sur leur vie, en parlant aussi de conséquences et de mécanisme de survie. J'ai l'impression que le lien de confiance s'approfondit, que cela apporte davantage de compréhension d'elles-mêmes aux femmes/enfants, que c'est un discours plus vrai/juste et moins culpabilisant/moralisateur, que cela donne lieu à de belles prises de conscience et conséquemment, à des reprises de pouvoir. »

Sur le plan organisationnel, les retombées sont tout aussi significatives et contribuent également à favoriser l'inclusion et à diminuer les formes de discriminations envers les femmes. Cela touche par exemple, les règlements internes, les formulaires d'évaluation et une plus grande tolérance face à l'utilisation de SPA par les femmes, tel que nommé par cette autre intervenante.

« Il y a plus d'ouverture et on tente de mieux comprendre le besoin de la femme avant d'appliquer une règle ou de donner une conséquence. Par exemple, deux femmes sont revenues en consommation avancée un soir de semaine et celles-ci n'ont pas été renvoyées... (...) Avant la journée de réflexion (*sic*), elles auraient peut-être été mises dehors et elles auraient vécu un échec. »

Conclusion

S'il est possible d'observer plusieurs retombées positives, certains défis persistent. Les intervenantes ont nommé le manque de moyens, d'outils concrets d'intervention, le manque de temps et de ressources, le manque de cohésion dans les équipes et les enjeux de collaboration avec leurs partenaires. Si ces défis apparaissent hors de la portée d'action de la FMHF, les intervenantes ont soulevé, au moment de l'évaluation mais aussi dans les différentes rencontres des maisons membres, leur besoin d'être mieux accompagnées afin de garder les réflexions sur l'IFI vivantes dans leurs maisons et la traduire concrètement dans leurs pratiques organisationnelles.

Malgré ces défis, les membres de la FMHF s'entendent pour dire que ce travail est essentiel pour garantir l'accès aux maisons d'hébergement pour le plus grand nombre de femmes violentées. Riche du partenariat développé dans le cadre de ce projet, cette démarche se poursuit avec enthousiasme tant dans les maisons membres qu'au sein du comité IFI

et de la permanence. Elle prend également le chemin de la production de nouvelles connaissances concernant les femmes violentées vivant de multiples problématiques sociales à travers des partenariats de recherche dans le cadre desquels l'on travaille à appliquer les principes de l'intersectionnalité, notamment dans la déconstruction des rapports de pouvoir liés aux différents savoirs (expérientiels, militants, pratiques et académiques). Cette démarche se veut donc globale et ne peut en être autrement lorsque l'on souhaite que les voix de toutes les femmes soient entendues et qu'une place leur soit faite à titre d'actrices de leur propre vie et d'actrices sociales. Lorsque l'on souhaite redonner du pouvoir aux femmes, individuellement mais plus encore, collectivement.

Bibliographie

- Baril A. (2007), « De la construction du genre à la construction du "sexe" : les thèses féministes postmodernes dans l'œuvre de Judith Butler », *Recherches féministes*, vol. 20(2), pp. 61-90.
- Bilge S. (2009), « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », *Diogène*, n° 1, pp. 70-88.
- Bilge S. (2015), « Le blanchiment de l'intersectionnalité », *Recherches féministes*, vol. 28, n° 2, pp. 9-32.
- Chayer D. et Smith K. (2012), « Les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale. Un lieu pour l'exercice de l'empowerment », in *Expérience d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale*, Presses de l'Université du Québec, pp. 9-27.
- Chesler P. (2005), *Women and Madness*, St Martin's Press.
- Collective Combahee River (1977), *A Black Feminist Statement*. [en ligne]
- Collins P. H. (2002), *Black feminist thought : Knowledge, consciousness, and the politics of empowerment*, Routledge.
- Corbeil C. et Marchand I. (2010), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui*, Les éditions du remue-ménage.
- Corbeil C., Pâquet-Deehy A., Lazure C. et Legault G. (1983), *L'intervention féministe : L'alternative des femmes au sexisme en thérapie*, 4^e éd., Éditions coopératives Albert Saint-Martin.
- Côté I. (2006), *L'évolution des pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale au Québec*, Thèse de l'université de Montréal, sous la direction de Damant Dominique et Lapierre Simon.

- Covington S. S. (2008), « Women and Addiction : A Trauma-Informed Approach », *Journal of Psychoactive Drugs*, vol. 40, pp. 377-385.
- Everett B, et Gallop R. (2001), *The Link Between Childhood Trauma and Mental Illness*, Sage Publications, p. 50.
- Flynn C., Couturier P., Maheu J. *et al.* (2018), « Violence conjugale et intervention féministe au Québec—les défis d’une pratique subversive dans un contexte de politiques néolibérales », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 37, n° 2, pp. 47-63.
- Flynn C. (2015), *Projet Dauphine : laisser la parole aux jeunes femmes de la rue et agir ensemble pour lutter contre la violence structurelle par le biais de la recherche-action participative*, thèse, Université de Montréal.
- Flynn C. et Brassard R. (2012), « La maternité autochtone en contexte de violence structurelle: entre repères culturels, négociations et hégémonie », *in Regards critiques sur la maternité dans différents contextes sociaux* (Lapierre S. et Damant D. (dir.)), Presses de l’université du Québec.
- Foucault M. (1984), « Deux essais sur le sujet et le pouvoir », *in Michel Foucault, un parcours philosophique* (Dreyfus H. et Rabi-Now P. (dir.)), Gallimard, pp. 297-321.
- Foucault M. (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard.
- Goulet É. (2011), *Comment comprendre les transformations du mouvement des femmes au Québec? : Analyse des répercussions de l’antiféminisme*, Mémoire de recherche de l’université de Montréal sous la direction de Dufour Pascale.
- Hancock A. M. (2007), « When multiplication doesn't equal quick addition : Examining intersectionality as a research paradigm », *Perspectives on politics*, vol. 5(1), pp. 63-79.
- Haraway D. (1988), « Situated knowledges : The science question in feminism and the privilege of partial perspective », *Feminist studies*, vol. 14, n° 3, pp. 575-599.
- Hooks B. (1981), *Ain't I a Woman: Black Women and Feminism*, South End Press.
- Lagraula-Fabre M. (2005), *La violence institutionnelle: une violence commise sur des personnes vulnérables par des personnes ayant autorité*, L’Harmattan.
- Macy Rebecca J., Renz C., et Pelino E. (2013), « Partner Violence and Substance Abuse Are Intertwined : Women’s Perceptions of

- Violence–Substance Connections », *Violence Against Women*, vol. 19, n° 7, pp. 881-902.
- Maki K. (2019), « Plus qu’un lit : Portrait pancanadien des maisons d’hébergement pour femmes violentées », ON: Hébergement femmes Canada.
- Martin S. L., Moracco K. E., Chang J. C., Council C. L. et Dulli L. S. (2008), « Substance Abuse Issues Among Women in Domestic Violence Programs : Findings From North Carolina », *Violence Against Women*, vol. 14(9), pp. 985-997.
- Olivier-d’Avignon G., Cribb M. et Gélinau L. (2019), *Rapport d’évaluation projet : Collaborer pour mieux intervenir : créer des ponts et outiller les milieux pour accompagner les femmes violentées vivant de multiples problématiques sociales*, Fédération des maisons d’hébergement pour femmes, 66 p.
- Poole N. (2008), « Substance use by women using domestic violence shelters », *Substance use & misuse*, vol. 43, n° 8, p. 1129–1150
- Prud’homme D. (2010), « L’intervention féministe en maison d’hébergement : une vigilance de tous les instants », in *L’intervention féministe d’hier à aujourd’hui : Portrait d’une pratique sociale diversifiée* (Corbeil C. et Marchand I. (dir.)), Du remue-ménage, pp. 131–147.
- Prud’homme D. (2011), « La violence conjugale : Quand la victimisation prend des allures de dépendance affective ! », *Reflète*, vol. 17(1), pp. 180–190.
- RRASMQ, AGIDD-SMQ et ÉRASME (2017), *Mon guide personnel : Gestion Autonome de la Médication en Santé Mentale*.
- Scheper-Hughes N. (2004), « Dangerous and endangered youth: social structures and determinants of violence », *Annals of the New York Academy of Sciences*, vol. 1036, n° 1, p. 13-46.
- St-Germain L., Grenier J., Bourque M. *et al.* (2017), « Enjeux d’autonomie de l’action communautaire autonome (ACA) à partir de l’analyse des discours de rapports d’activités et des acteurs », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 29, n° 1-2, p. 102-120.
- Walker L. E. A. (2002), « Politics, Psychology and the Battered Woman’s Movement », *Journal of Trauma Practice*, vol. 1(1), pp. 81–102
- Yuval-Davis N. (2006), « Intersectionality and feminist politics », *European journal of women's studies*, vol. 13, n° 3, pp. 193-209.